

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le lundi 5 mars 2018, à 18 h 30, à l'Édifice municipal.

Présences :	Brian Cormier	-	Conseiller/Maire suppléant
	Raoul Boudreau	-	Conseiller
	Joe Breau	-	Conseiller
	George H. Cormier	-	Conseiller
	Mariane Cullen	-	Conseillère
	Monique Bourque	-	Directrice générale/Secrétaire municipale
	Caroline LeBlanc	-	Directrice générale/Directrice des finances
Absences :	Michel Gaudet	-	Maire
	Gilberte Nowlan	-	Conseillère
	Eric Mallet	-	Directeur des opérations et infrastructures
	Maryse LeBlanc	-	Directrice des loisirs et de la programmation

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire suppléant, Brian Cormier, appelle la réunion à l'ordre à 18 h 31.

2. **Constatation du quorum**

La secrétaire municipale constate le quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêt**

Aucun conflit n'est déclaré.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

P18 – 03 – 021

Proposé par Raoul Boudreau

Appuyé de George H. Cormier

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. **Adoptée à l'unanimité.**

5. **Lotissement Verger Belliveau – terrain d'utilité publique**

P18 – 03 – 022

Proposé par Mariane Cullen

Appuyé de Raoul Boudreau

Que le conseil n'accepte pas la recommandation de la Commission des services régionaux (CSRSE) et qu'il n'exige pas un versement égale à 6 % de la valeur marchande du lot 17-01 en raison de la nature du lotissement, soit une activité agricole, et puisque le développeur ne prévoit pas en faire un lot résidentiel.

De plus, que le conseil demande à la CSRSE d'entamer une révision de l'arrêté de lotissement no 39 afin d'enlever les termes « pour fin résidentielle » retrouvés à la section 7 de l'arrêté. **Adoptée à l'unanimité.**

6. **Branchement d'égouts sanitaires – NID 70001722**

La directrice générale/directrice des finances présente un memorandum au conseil.

P18 – 03 – 023

Proposé par Raoul Boudreau

Appuyé de Joe Breau

Suite à la nouvelle information reçue et selon la recommandation de l'administration, le conseil est d'accord d'exempter le propriétaire de la propriété portant le NID 70001722 de se brancher au système d'égouts sanitaires et de lui créditer la balance actuelle sur le compte en raison que son terrain n'aboutit pas sur une rue/terrain public ou sur un droit de servitude appartenu par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

(Il est entendu que si le propriétaire en question choisi d'obtenir un droit de passage pour infrastructures dans le futur et désire se brancher aux égouts sanitaires, il devra déposer une demande de raccordement et payer les frais en vigueur selon l'arrêté concernant les systèmes d'eau et d'égouts sanitaires dans le Village de Memramcook.)

7. **Améliorations au terrain de golf**

La directrice générale/directrice des finances partage quelques détails concernant des améliorations au pavillon du terrain de golf. Avec le transfert du terrain de golf, la province acceptait de faire certaines améliorations au bâtiment du terrain de golf, jusqu'à un montant prédéterminé. Suite aux appels d'offres par la province pour remplacer le recouvrement des planchers, il est calculé qu'une somme de 9 000 \$ serait exigée de la municipalité afin de combler le manque à gagner si celle-ci choisit de remplacer l'entièreté des planchers du bâtiment. L'administration recommande de remplacer les planchers de l'édifice au complet et de prendre la somme de 9 000 \$ dans la réserve. Plusieurs options sont discutées.

P18 – 03 – 024

Proposé par Mariane Cullen

Appuyé de Raoul Boudreau

Que le conseil accepte de prendre la somme de 9 000 \$ de la réserve afin de faire le recouvrement complet des planchers du pavillon du terrain de golf.

Adoptée à l'unanimité.

8. **Constitution du conseil à huis clos**

P18 – 03 – 025

Proposé par Raoul Boudreau

Appuyé de Joe Breau

Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**


9. **Article 68(1)(f) de la *Loi sur la gouvernance locale* – renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat ou les communications protégées entre l'avocat et son client à propos des affaires du gouvernement local**

Article 68(1)(g) de la *Loi sur la gouvernance locale* – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local, y compris toute l'affaire dont est saisi un tribunal administratif

- P18 – 03 – 026 10. **Retour en réunion extraordinaire**
Proposé par George H. Cormier
Appuyé de Raoul Boudreau
Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.**
- P18 – 03 – 027 11. **Adoption de résolution(s)**
a) **NID 70153960 – Égouts sanitaires**
Proposé par Raoul Boudreau
Appuyé de Joe Breau
Que le conseil exempte la facture d'égouts sanitaires des propriétaires portant le NID 70153960 de 2003 à 2005, incluant les intérêts pour cette période.
Adoptée à l'unanimité.
- P18 – 03 – 028 b) **Collection des arrérages d'eau et d'égouts**
Proposé par Mariane Cullen
Appuyé de Joe Breau
Que le conseil municipal autorise l'administration, soit le directeur général, à entreprendre des mesures de collections juridiques avec Me André Daigle pour tous les cas en souffrance par rapport à l'arrêté no 30-1 *Un arrêté concernant les systèmes d'eau et d'égouts sanitaires dans le Village de Memramcook* selon les priorités que pourrait établir l'administration. **Adoptée à l'unanimité.**
12. **Prochaine réunion**
La prochaine réunion ordinaire aura lieu le lundi 19 mars 2018, à 19 h.
- P18 – 03 – 029 13. **Levée de la réunion**
Proposé par Raoul Boudreau
Appuyé de Joe Breau
Que le conseil accepte de lever la réunion et la séance est levée à 20 h 39.
Adoptée à l'unanimité.



Brian Cormier
Maire suppléant



Monique Bourque
Secrétaire municipale

(préparé par Chantal Cormier)